



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 04, F +41 26 305 29 09
www.fr.ch/dsas

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Fribourg, le 18 juin 2012

Communiqué de presse

Un rapport présente les contours du futur dispositif cantonal de prise en charge des personnes souffrant d'addictions

Le Conseil d'Etat a accepté le rapport sur le projet de coordination de prise en charge des personnes souffrant d'addictions aux drogues illégales et à l'alcool. Basés sur des analyses détaillées de besoins et de prestations fournies dans le canton, les résultats et propositions concernant les prestations de prise en charge présentés dans ce rapport feront l'objet d'un plan de mise en œuvre détaillé. Est prévue également une structure cantonale de coordination et de pilotage du dispositif. Un projet pilote d'indication a été évalué dans le cadre des travaux liés au rapport.

Le rapport accepté par le Conseil d'Etat et présenté aujourd'hui par la Conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre est le résultat d'un travail de longue haleine entrepris en 2008 déjà par la DSAS avec les partenaires privés et étatiques actifs dans la prise en charge des personnes souffrant d'addictions. Deux constats principaux avaient suscité la mise en route du projet de coordination : un besoin d'ajustement entre offre des institutions et besoins actuels, ainsi qu'une coordination insuffisante entre acteurs concernés. La réalisation des propositions du rapport permettra au canton de disposer d'un système cohérent et modulaire de prise en charge.

Plusieurs études et analyses (études épidémiologiques, revue de littérature, analyses de besoins et prestations au niveau fribourgeois, enquête sur la santé, etc.) ont servi de base au rapport. Ce dernier définit des propositions relatives aux prestations, à l'indication et à une structure de coordination et de pilotage. Une autre proposition a déjà été réalisée en 2011. Il s'agit du RIFA, le réseau des institutions fribourgeoises pour personnes souffrant d'addictions, qui rassemble aujourd'hui les trois institutions du canton actives dans ce domaine (le Tremplin, le Torry et le Radeau). Objectif : une meilleure coordination et utilisation des ressources existantes.

Structure de coordination et de pilotage

Le Conseil d'Etat a décidé de mettre sur pied une structure de coordination et de pilotage. Celle-ci définira un plan de mise en œuvre des prestations qui devra être approuvé par le Conseil d'Etat. Elle sera composée d'un/e délégué/e et d'une commission rassemblant les divers acteurs concernés.

Prestations indispensables à développer

Parmi les prestations mentionnées dans le rapport, trois sont indispensables et doivent prioritairement compléter les prestations actuelles :

- > **les prestations résidentielles de crise** déclenchée par une situation sociale (pour les personnes qui nécessitent une prise en charge sociale stationnaire afin d'éviter une péjoration de leur situation).
- > **les prestations conceptualisées de suivi de proximité**, dont le but est de favoriser le maintien à domicile et les interventions dans le milieu de vie de la personne par des intervenants mobiles. Ces prestations peuvent par exemple être proposées après une hospitalisation ou pour une prise en charge de longue durée.
- > **le lieu de vie bas-seuil**, qui s'adresse à des personnes souffrant d'addiction chronique (alcool et/ou drogues illégales) qui ne veulent ou ne peuvent pas envisager un projet d'abstinence, qui ne peuvent pas être autonomes ou suivies à domicile ou par une autre structure et qui nécessitent un lieu de vie résidentiel pour une durée indéterminée.

D'autres prestations et propositions permettent d'améliorer la qualité de la prise en charge. En particulier la mise en place d'un système cantonal d'information se fait immédiatement, de même qu'une sensibilisation des acteurs non spécialisés.

Procédure de préindication

Un projet pilote concernant l'indication et le case management a été mis en œuvre et évalué dans le cadre des travaux liés au rapport. Il s'agissait, avec une équipe pluridisciplinaire, de recueillir des informations liées à la problématique d'une personne et de lui proposer une prise en charge ad hoc. Le case management (suivi d'une personne dans le temps) doit encore faire l'objet d'une étude approfondie. Outre les membres du RIFA, l'association REPER (en collaboration avec Suchtpräventionsstelle), la Chaîne des addictions et le Secteur de psychiatrie et de psychothérapie pour enfants et adolescents du Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) ainsi que l'hôpital fribourgeois HFR ont été impliqués. Suite à l'évaluation, un processus de préindication est mis en place pour définir un groupe-cible d'utilisateurs qui bénéficieront de ce processus d'indication.

Un poste de délégué/e cantonal/e aux questions liées aux addictions a été mis au budget 2013 et des dotations supplémentaires sont prévues pour le processus d'indication et le case management (0.3 EPT d'assistant social et 0.3 EPT de médecin). La réalisation des propositions concernant les prestations de prise en charge se fera en fonction des ressources de l'Etat. En parallèle à la publication du rapport de coordination, le Conseil d'Etat a remis au Grand Conseil le rapport sur le postulat Nicole Aeby-Egger concernant la prise en charge des toxicodépendances.

Le rapport présenté aujourd'hui dessine le contour du futur dispositif de prise en charge des personnes souffrant d'addictions. Son ambition est celle d'une prise en charge globale et cohérente, aussi bien médicale que sociale des personnes concernées.

Contact

—
DSAS, Claudia Lauper, Conseillère scientifique, T +41 26 305 29 02, M +41 79 347 51 38

